



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

obésité

Question écrite n° 85196

Texte de la question

M. Alain Marsaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'obésité en France. La France grossit inexorablement. Les chiffres sont là pour témoigner d'un développement incontestable de ce qu'il convient d'appeler une épidémie. De 6 % au début des années 1980, la prévalence de l'obésité chez les adultes est passée à 11,3 % en 2003. L'obésité infantile, quant à elle, galope. De 5 % en 1980, le pourcentage d'enfants en surpoids ou obèses atteints 12 % en 1996 et 15 % en 2000, soit un rythme de progression comparable à celui des États-Unis. A l'instar de nombreux autres pays, le développement de l'obésité en France apparaît comme un effet secondaire du développement économique. Si les prédispositions génétiques jouent un rôle, elles ne permettent pas d'expliquer la spectaculaire progression de la prévalence de cette maladie, qui est avant tout environnementale et comportementale. Multifactorielle, l'obésité a pris ses aises dans une société moderne où l'offre alimentaire est devenue de plus en plus énergétique et le style de vie de plus en plus sédentaire. Compte tenu de ce constat alarmant, il souhaiterait savoir quelle va être la politique de prévention engagée afin de renverser la tendance. Concernant l'obésité infantile, il lui demande si des dépistages vont être organisés afin que la prise en charge se fasse très tôt.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marsaud](#)

Circonscription : Haute-Vienne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85196

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 février 2006, page 1182